

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER
- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N.
ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H.
AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à
Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à
Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS
donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC
- K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COLLEGE MAURICE GENEVOIX – PROJET
ADOLESCENCE EN CHANTIER « PACTE » (Danse)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et
comptables applicables aux communes,

CONSIDÉRANT le projet pédagogique du collège Maurice Genevoix s'articulant autour de
la danse pour les classes de quatrième,

CONSIDÉRANT le dépôt de candidature du collège auprès du Rectorat et de la Direction
Régionale des Affaires Culturelles et son acceptation en tant qu'établissement porteur d'un
projet de résidence « PACTE », ayant pour vocation de mettre en synergie plusieurs
établissements scolaires et non scolaires implantés sur le territoire, avec pour objectif
commun de faire naître des désirs artistiques et culturels partagés,

CONSIDÉRANT la sollicitation du collège Maurice Genevoix afin de bénéficier d'une
subvention pour la mise en œuvre de ce projet,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré, **PAR
23 VOIX POUR** décide :

- ✓ D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au collège Maurice Genevoix,
- Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « ASSOCIATION » du budget
principal 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE